

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,

Rue de las Cámaras n. 34.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT!

3 patacons par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi 19. — Prise d'Arezzo (Italie), par le général Monnier (1800).

## MONTEVIDEO.

octobre 18 1843.

Montevideo, 14 octobre 1843.

Le gouvernement de la République a été informé de la résolution héroïque des Volontaires que vous commandez, de se dépouiller des couleurs de France jusqu'à ce que S. M. le Roi Louis-Philippe mieux instruit, les leur rende; ainsi que la persévérante volonté dans laquelle ils sont d'aider cette République dans les périls qui se présentent aujourd'hui, jusqu'à triompher ou mourir avec elle.

Le gouvernement de la République qui n'eût aucune part dans cette noble détermination ni dans la formation de la légion que vous commandez, qui ne fut poussé que par un sentiment de généreuse sympathie pour la cause de la civilisation de ces pays; par le sentiment du péril, d'expulsion et d'extermination qui anime Rosas contre la population étrangère; le gouvernement l'accepte cependant cordialement et ne peut faire moins que de se rendre l'interprète auprès de la légion des sentiments de gratitude nationale que ce mouvement a produit.

En les transmettant aux vaillants Volontaires que vous commandez, assurez-les que le gouvernement ni le pays n'oublieront jamais leur magnanime sacrifice; qu'il établit la plus douce fraternité entre les Américains et les Français et que nos vœux sont: que pour qu'à l'ombre de la victoire ils jouissent

## FRUILLANTON.

BUONAROTTI.

Les hommes d'une haute intelligence et d'une grande vertu passent sur la terre pour instruire leurs contemporains par leurs conseils, la postérité par leurs exemples.

Philippe Buonarrotti était un sage de l'ancienne Grèce, vivant au milieu de notre civilisation moderne pour la rétrospecter au souvenir des temps passés. Homme d'un éminent savoir, d'une fermeté d'âme à toute épreuve et d'une indéfectible bonté, il était impossible de le voir et de l'entendre sans l'aimer, sans s'instruire et sans devenir meilleur. Le respect dont on se sentait saisi en sa présence n'était rien à la confiance qu'il inspirait. On l'affectionnait comme un père, on l'écoutait comme un ami.

Descendant de grand Michel-Ange, il naquit à Pise, le 11 novembre 1761. Elevé à Florence, sur une terre ecclé-

galement avec les fils de cette terre des biens qu'elle prodigera à ceux qui lui donnent la paix, l'indépendance et la liberté.

Dieu vous garde beaucoup d'années.

Joaquin SUAREZ.

Santiago VASQUEZ,

M. Pacheco y OSER.

Jose de BEJAR.

Aux justes éloges donnés par le gouvernement oriental à la légion que je suis fier de commander, je viens ajouter la lettre que m'adresse monsieur le ministre de la guerre; les nobles et touchantes expressions qu'elle contient prouveront assez que la sollicitude du gouvernement et du ministre ne s'étend point en paroles vaines, et que des actes de généreuse équité viennent aussi appuyer la sympathie que notre dévouement à la cause de la civilisation et de l'humanité a su nous attirer.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Montevideo, le 16 octobre 1843.

Le sous-signe a reçu la note que vous lui avez dirigée le 13 accompagnée de celle du directeur de l'hôpital de la légion des Volontaires, dans lesquelles vous exprimez votre gratitude pour l'intérêt que j'ai pris à ce pieux établissement.

En fixant mon attention sur l'hôpital de la légion, je n'ai fait que me conformer aux intentions du gouvernement qui veut que le soldat blessé voit diminuer ses maux par la plus grande, la plus soignée et la plus généreuse assistance, et que dans les soins prodigés en ce sens rien ne soit oublié envers cette bien aimée légion à laquelle le pays

ve, il sentit de lui-même, il puisa dans son propre cœur les généreuses inspirations auxquelles il est resté fidèle jusqu'à son dernier souffle. En 1787, deux ans avant la révolution française, et lorsque rien ne pouvait le faire soupçonner en Italie, il publiait un journal démocratique. Il vint en France en 1792, fut envoyé en Corse avec des pouvoirs extraordinaires et fit prononcer à son retour, par la Convention, la réunion de l'île St-Pierre à notre territoire. Le comité de salut public l'honora ensuite de plusieurs missions tant à l'intérieur de la France qu'au delà des Alpes. Arrêté après le 9 Thermidor, il s'engagea dès lors dans une carrière de persécution qui ne fut plus interrompue durant sa longue existence. A partir de cette époque, Buonarrotti n'a vécu qu'en prison ou en exil. Il avait trente trois ans quand on le priva pour la première fois de sa liberté et sut depuis à subir 44 années d'épreuves dans le fort de Cherbourg, à l'île d'Oléron, au Saissac, en Belgique où il ne put jamais jouir d'un tranquille refuge.

doit chaque jour de nouveaux services; de ces sacrifices et de cette abnégation; quand je remplis un devoir, il n'est point étonnant que je le fasse avec toute l'ardeur que demande non seulement mon zèle pour la cause publique; mais encore par ma sympathie pour ces hommes vaillants, sympathie que leurs vertus augmentent chaque jour, comme ils me sont constamment présents, M. le colonel voudra bien me communiquer toujours les besoins de l'hôpital de la légion pour qu'au moment même ils disparaissent.

Du reste le sous-signe accepte plein de plaisir les sentiments que vous lui transmettez au nom du corps que vous commandez; sentiments qui sont pour le sous-signe un titre d'honneur qu'il apprécie comme il le doit.

Joignant à cette lettre la réponse à celle que m'a adressé M. le directeur de l'hôpital de la légion.

J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur le colonel, avec ma considération accoutumée, Melchor PACHECO Y OSER.

Monsieur le colonel de la légion des Volontaires.

## DEPARTEMENT DE POLICE.

Montevideo, 14 octobre 1843.

J'ai pratiqué la visite domiciliaire chez D. Louis Baena et j'ai trouvé permis ses papiers ceux qui expriment l'empressement que je mets à vous transmettre cette dernière je ne considérerai donc pas tout à fait comme inutile, le but de cette visite puisque nous y avons recueilli une lettre datée du 6 du courant commencentée par le sieur D. Louis pour son frère D. Benito ainsi que 6 billets de visite, qui l'accompagnaient, les autres papiers ont été recueillis pour différents motifs et V. E. permettra qu'ils soient réservés pour ce département.

Dieu garde V. E. beaucoup d'années.

Andrés LANAS.

Traduit avec Babeuf et Darthé devant la haute cour de Vendôme, il s'y exprima noblement et avec la plus grande franchise, s'estimant lé, sur le banc des accusés, non pour y défendre sa tête, mais pour y témoigner de son profond amour pour le peuple. On sait qu'il fut condamné à la déportation.

Après la révolution de 1830, on fit un acte d'amnistie pour les condamnés de la restauration, mais il n'y fut pas question des victimes des époques antérieures. Buonarrotti revint désemparé à Paris sous un autre nom que le sien, sous celui de Raymond, qu'il avait porté dans l'exil et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Cet homme d'un si haut mérite et notre société officielle s'étaient apparemment bien mal compris, puisque celle-ci avait sifflé le soldat de Michel-Ange à tirer son nom, à cacher les vérités qu'elle est dû montrer avec orgueil à tous les Français. Ses dernières années ne furent pas à l'abri des souffrances du pouvoir. En 1832, M. Guizot, préfet de police, le

# LE PATRIOTE FRANCAIS.

## DEPARTAMENT DE POLICE.

Dans l'après-midi du 14 octobre 1843, M. le chef Politique et de Police se transporta dans la maison habitée par D. Louis Baena, en présence de D. Victor Courras au quel on exhiba les petites clés qu'elle avait recueillies du audit Baena, une appartenant à un secrétaire et l'autre à la caisse, pour procéder ensuite à la visite domiciliaire qui devait avoir lieu, en conséquence de ce, M. le chef Politique procéda à la visite, ayant visité les tiroirs de tous les meubles des chambres du dit domicile, M. le chef recueillit entre beaucoup de papiers une lettre de Rio Janeiro signée Benito Baena, une autre de Paisandú, signée Manuel Gordon, une autre sans date signée Segunda Gonzales, une autre de Buenos Ayres signée Juan Gordon, un reçu signé Ambrosio Velasco, une lettre commencée à D. Benito Baena, datée du 6 du courant et un petit morceau de papier sur lequel il y avait quelques mots écrits au crayon: M. le chef prit ensuite parmi plusieurs papiers qu'il trouva dans un tiroir six cartes de visite de celles de D. Louis Baena avait l'habitude de se servir dans cet état de choses il ordonna de terminer la perquisition, emportant avec M. Courras la lettre commencée et les six cartes de visite sé-

LAMAS.

Victor Courras.

Le 1er secrétaire de police

A. Pillado.

Sr. D. Benito Baena.

Montevideo, 6 octobre 1843.

Mon très distingué frère,

J'ai sous les yeux ta lettre du 11 du mois passé, je sens douloureusement les infirmités qui sont survenues à notre famille résidente ici, mais j'espère qu'à cette date un complet rétablissement aura étouffé tous les maux, je sais qu'il y a beaucoup d'infirmités dangereuses et contagieuses dans cette ville, gardez vous d'être méthodiques dans le système de distribution pour ne pas être attaqué.

Suivent six cartes de visites avec le nom de Louis Baena.

Le général d'armes.

Ligne de fortification, 15 octobre.

Le capitaine D. Francisco Pico, est nommé fiscal dans la cause qui se suit contre D. Louis Baena, je vous le communique en ce qui le concerne.

Dieu garde V. E. beaucoup d'années.

José M. Paz.

M. le président du tribunal militaire.

Département de police.

Hommes imprudents, qui trompez la généreuse et digne élémence du gouvernement par une folle et criminelle faiblesse, prenez patience de l'apparente impunité dans laquelle vous continuez vos folles entreprises et vos méfaits criminels. Celle-ci, Monsieur le ministre, est un malheur pour l'humanité, pour V. E., pour ces mêmes

et arrêté, et on l'aurait expulsé de France à l'âge de 72 ans, s'il n'eût opposé à cette violence les droits de citoyens français que la Convention lui avait décrétés le 27 mai 1793 comme récompense nationale des services qu'il avait rendus. C'est sous la protection et à l'abri d'un décret de la république qu'il a pu mourir en France.

Il a cessé de vivre le 19 septembre 1837, à près de 77 ans, et a conservé jusqu'au dernier moment toute son intelligence, toute sa mémoire, sa douce et constante affection pour ses amis, son ardent amour et son dévouement inséparable pour l'humanité. En expirant, il pressait en ses mains de ceux qui étaient à son chevet et leur recommandait d'une voix étouffée mais en paroles nettes et précises d'aimer toujours le peuple, de défendre sa cause.

L'âge de Buonarrotti lui avait permis de voir une large partie de XVIIIe et de XIXe siècles. Il avait vécu au temps de Voltaire, de Rousseau, de Mably, de Diderot, de d'Alembert et du roi Louis XV. Dans sa jeunesse, il connut Bonaparte et devina son ambition en l'entendant un jour dire après le 31 mai : "Veilà un belle occasion pour se faire roi de France." Celui qui plus tard gouverna l'Europe et qui lui donna des rois avait partagé quel-

homme vicieux qui s'enfoncent chaque jour davantage dans le chemin de la perdition.

D. Louis Baena et Ambrosio Velasco pour lesquels j'avais sollicité près du gouvernement leur expulsion du pays, continuent leurs imprudentes manœuvres, ils cultivent des relations très resserrées avec les familles des traitres qui se trouvent au camp ennemi, ils fréquentent ce consul qui le premier a prostitué son caractère et mis son drapeau à la disposition de l'invasion, et l'un et l'autre ont connaissance de la correspondance des ennemis qu'ils contribuent à alimenter. La séparation opportune de ces individus, de tous ceux qui se trouvent dans le même cas et qui sont inscrits sur la liste que j'ai soumise à la considération du gouvernement le 1er mars, est une nécessité qui croit à chaque instant et à laquelle il faut satisfaire. Baena, Velasco, et ceux qui comme eux s'occupent d'aussi dangereuses manœuvres tomberont dans un précipice, et offriront à Montevideo, s'ils ne l'évitent pas à temps, un spectacle de sang.

D. Louis Baena a porté son imprudence jusqu'au dernier point. Il y a peu de jours il donna un repas dans lequel l'on manifesta hautement des vœux subversifs, et où l'on fit parade des sentiments les plus opposés à la cause nationale. Dans cette orgie, qui rappello celles que peu avant l'invasion tenaient les traitres dans la quinta de Reising, était Velasco.

Je comprends les considérations que le gouvernement accorde au commerce étranger et les exigences des commerçans qui tiennent à charge de Baena de graves intérêts, mais présumant qu'un acte de justice ne peut jamais se trouver embarrassé par des considérations d'une telle classe, je prie V. E. de daigner fixer son attention en ce que cet appui étant comie de Baena cela même puisse l'exciter et lui donner plus de courage pour suivre ces désordres. L'égoïsme commercial qui s'efforce à demander à ce que D. Louis Baena ne quitte pas encore Montevideo, le fera, peut-être, lui même traduire au banc des traitres, et remettre sa tête entre les mains de la justice nationale qui finira par arriver à être inflexible.

Dieu garde V. E. beaucoup d'années.

Montevideo, 10 mai 1843.

Aldres Lomas.

A S. E. M. le ministre du gouvernement D. Santiago Vasquez.

## SUPPLICE DE D. LOUIS BAENA.

Montevideo, 14 octobre 1843.

Tant que le jugement de D. Louis Baena a été en suspens, tant qu'il a été vivant nous avons gardé un profond silence sur les causes qui l'ont conduit à la mort, et n'avons cédé aux inspirations de notre sensibilité sans d'importantes obligations. Aujourd'hui il a cessé d'exister, et quoique nous ayons fait vœu de respecter sa mémoire, nous ne pou-

que temps la chambre et même le lit du sage qui n'a jamais cessé de combattre les rois.

Après avoir rempli d'éminentes fonctions, il est toujours resté pauvre. Compositeur de musique, il a vécu, jusque dans son vieil âge, des loques qu'il donnait. Aucun sage n'eût plus de mépris pour l'argent; qu'en eût-il fait lui qui n'avait aucun besoin?

Si c'est, comme on l'a dit, un beau spectacle que l'homme aux prises avec la mauvaise fortune, c'en est un plus beau encore et plus digne de respect que l'homme qui doit tous ses malheurs à l'inébranlable constance de sa foi. Ni le passé ni le présent n'offrent un exemple plus complet que la vie de Buonarrotti du sacrifice de l'homme à sa croyance.

Chacun n'a sur cette terre qu'une assez courte période d'activité. Les divers attributs de la force humaine ne se déploient que pendant un petit nombre d'années; mais c'est le propre de certaines âmes privilégiées de briller, depuis la naissance jusqu'à la tombe, du même éclat et de la même pureté. La vertu n'a jamais plus d'autorité que quand celui qui convie les autres à son culte l'a constamment pratiquée pendant une longue carrière. Parmi ceux

vous taire dans notre journal, les considérations que réclame la justice.

Rappelons en premier lieu cette note prophétique de monsieur le chef politique promulguée dans le mois de mai, dans laquelle il demandait l'expulsion de D. Louis Baena et autres qui conspiraient ouvertement et provoquaient des réunions anarchiques avec de criminels projets; rappelons aussi notre insistance sur l'adoption des mesures préventives qui sauvaient la patrie de ses ennemis cachés, et ces derniers des fers.

A cette époque les exigences de monsieur le chef politique et nos prétentions paraissaient cruelles; mais aujourd'hui, à l'aspect de cette erreur amère de D. Louis Baena, les hommes sages les apprécieront de la plus pure humanité et ils déploreront avec nous le sort de D. Louis Baena, de ne pas s'être trouvé comme Ambrosio Velasco, bien éloigné de sa patrie dans les premiers jours d'octobre, lorsque ses mains fabriquaient le tissu de ses délits et de sa perdition.

Monsieur le chef politique en même temps qu'il faisait ce pas officiel, envoya à M. Baena des conseils d'amitié en l'engageant à reformer sa conduite, et ceux qui furent chargés de les lui transmettre sont entr'autres M. Mandia, son beau-frère et M. Courras son associé qui existent parmi nous.

Ceux qui connaissent M. Baena et voient de leurs propres yeux les documents de sa culpabilité, qui aujourd'hui sont copiés dans la partie officielle de ce journal, et qui depuis cet après-midi seront des manifestes originaux, et trois jours après déposés à la librairie de D. Jaime Hernandez, ne pourront conserver le moindre doute de la conviction du crime dans lequel il était un agent constant et ferme de l'armée ennemie, qu'il lui donnait avis de toutes nos opérations militaires avec une précision cruelle; et, ce qui est plus encore, la description des navires qui conduisaient des dépêches à Maldonado, le signalement de leurs capitaines qui, s'ils avaient été surpris auraient été égorgés sans remission, et nous ne serions pas très éloignés de croire, c'est par les avis que les navires "luques" ont été visités par ceux de l'escadre de Rosas, les malheureux voyageurs enlevés, l'un d'eux

qui se recommandent à l'humanité par leurs services, il en est beaucoup qui se reposent après de nobles efforts: leurs âmes épuisées s'arrêtent, devient impuissantes. Celle de Buonarrotti resta toujours la même, pure comme celle de Platon, ardente comme celle de Pythagore, inébranlable comme celle d'Épictète. Il servit les opprimés avec toute l'ardeur de la passion et avec toute la sagesse de la philosophie, la cause populaire avait pour lui la certitude la précision d'une vérité mathématique, et il ne fut occupé toute sa vie qu'à la solution de ce beau problème.

Quinze cents citoyens ont suivi ses restes: presque tous ont vu ce front si élevé, cette tête si belle, où s'était conservé le caractère des grandes proportions de Michel-Ange, Buonarrotti paraissait dormir: on ne trouvait sur son visage rien de triste aspect de la mort. Chacun disait qu'on n'avait jamais vu de plus beau type; il y avait de la puissance dans ces froides reliques et les jeunes gens qui les contemplaient venaient encore y puiser une leçon de vertu.

U. T.

fusille, et les quatre autres égorgés d'une manière si atroce le 7 octobre. Trois jours auparavant cette affaire, Baena écrivait que le Cerrito sur un monument de mort et d'extermination, pour tous ceux qui conspirent contre le gouvernement légal..... que les maudits étrangers expient leur crime... etc., etc.

D. Luis Baena était signalé par l'opinion publique comme un des agents les plus aveugles de l'invasion. Le gouvernement se disposait à l'émigrer provisoirement du pays, mais plusieurs étrangers respectables s'interposèrent pour que cette mesure ne fut pas mise à exécution, parce que M. Baena administrait de très grands intérêts étrangers.

Le gouvernement céda à cette intervention, plut au ciel qu'elle n'eût jamais eu lieu.

Au commencement de ce mois M. Baena dit que quand l'armée ennemie entrerait dans la place il y aurait dans le trésor un million de piastres. M. le ministre de la guerre le fit appeler et M. Baena nia la vérité du fait. M. le ministre de la guerre aurait pu exiger une vérification jusqu'à ce que Luis Baena fut pleinement convaincu, mais comme il lui repugnait d'infliger un châtiment pour des paroles lancées dans un moment d'exaltation de parti il se borna à conseiller d'une manière toute paternelle à D. Luis Baena de prendre garde à lui et de reformer sa conduite; il lui rappela une à une les lois et décrets qui punissent de mort le crime d'infidélité et de trahison dans les moments si critiques que ceux actuels, des lois et décrets qui sont publiés dans tous les journaux et affichés dans toutes les rues de cette ville.

Le vaillant colonel Garibaldi ayant surpris la nombreuse correspondance que Baena envoyait au camp ennemi et dans laquelle il y avait des lettres de plusieurs familles qui ont des relations avec des individus de l'armée ennemie comme si Baena était le chef d'état-major de cette ville pour le Cerrito.

M. le ministre de la guerre le fit arrêter par un de ses adjoints dans le moment que M. le chef politique lui annonçait que le gouvernement possédait des documents qui prouvaient qu'il était convaincu d'une haute trahison, il lui conseilla de faire une confession franche de mettre à profit les moments, que sa cause n'était pas encore connue à la commission militaire ni les détails divulgués afin de se rendre digne par son repentir de la clémence du gouvernement. M. le ministre de la guerre termina la conférence en disant : " M. Baena votre situation est très grave je remets entre vos mains, la seule planche de salut, qui soit en mon pouvoir; revelez vos faits antérieurs, faites une confession franche au gouvernement, et alors il pourra éviter de vous livrer à la sévérité des lois: excusez M. Baena, que je parle dans vos intérêts. " Mais M. Baena, méprisant les avertissements d'intérêt et d'humanité, et se renfermant dans son incalculable système de négation absolue, protestant de son innocence, de son adhésion, à la cause nationale; assertion entièrement fautive, déclara qu'il n'avait rien à craindre de la sévérité des juges de la commission.

En conséquence il fut mis à la disposition de cette dernière.

C'est alors que plusieurs personnes compatissantes imaginèrent un moyen qui fait honneur à leurs généreuses sentiments mais qui aurait pu blesser profondément la susceptibilité du gouvernement si cette proposition lui avait été adressée. Ces personnes projetèrent d'offrir une somme de plusieurs milliers de piastres à titre de présent en faveur de l'armée de la capitale et de solliciter la grâce de l'accusé. Ce projet ne fut pas mis à exécution.

Le gouvernement national ne pouvoit taxer ni recevoir de prix pour une tête humaine, il ne pouvoit sauver un coupable riche ou qui avaient des amis riches dans cette circonstance il laissa la loi suivre son cours sans s'apitoyer sur le sort d'un misérable, son or lui faisait horreur. (Nac.)

## PARTIE OFFICIELLE.

### LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT:

Le drapeau oriental s'est implanté fermement dans le chemin de la victoire parce que nous devons combattre: victoire éclatante, complète, pure de toute ombre, vic-

toire nationale dans le sein de laquelle se renferme l'avenir glorieux de l'indépendance et la prospérité de la république, et des principes de civilisation et d'humanité que nous défendons avec elle.

L'ennemi a été trompé, et pour nous ça été une injure, la disette précieuse de viandes, quand les autres articles alimentaires nous sont surabondants, et quand nous avons la force et la volonté de les prendre, s'il nous est indispensable de le faire dans ces plaines de notre patrie, qui avant peu donneront sépulture à l'invasion. Cet ennemi a pensé que cet acte d'hostilité, serait capable de faire diminuer l'ardeur des défenseurs de cette ville héroïque. Dans le vertigo de sa position inexplicable, de cette situation d'un conquérant placé sur la défensive, l'ennemi nous a méconnu; faisons en sorte qu'il nous reconnaisse de nouveau; qu'il voit que c'est la même ville, que ce sont les mêmes hommes du mois de février décidés à sauver la patrie à toute outrance, coûte qui coûte et que cette volonté toute puissante leur a été donnée par les séductions que ces imbéciles ou traitres leur ont offert ou donné.

L'ennemi va se déillusionner; peut-être l'est-il déjà, mais il faut que la prévision du gouvernement soit de niveau avec la constance et l'enthousiasme, dont les défenseurs de notre belle cause d'humanité ont fait preuve. Dans ce but le gouvernement de la République a ordonné au chef politique d'affirmer et d'étendre les moyens de police qu'il dirige, parce que le gouvernement a résolu, de mettre à découvert avec des moyens coercitifs qu'il jugera convenables, les menaces perfides de l'ennemi se sert, ou peut se servir.

Le gouvernement ne craint pas ces menaces, il en connaît quelques-unes, dans lesquelles figurent certaines personnes qui s'enveloppent dans une hypocrite et mensonge neutralité. Mais sans renoncer à faire en tous lieux ce qui sera de son devoir, il veut éviter par des mesures efficaces et des exemples sévères à ce que ces cas se reproduisent; parcequ'il désire que ceux qui ne sont pas sur leur garde puissent éviter le précipice ou ils vont tomber et ne se compromettent pas dans les affaires qu'exige une réparation de sang.

Par ces motifs d'humanité, le chef politique a réuni les dispositions suivantes déjà en vigueur, et fait savoir par décision supérieure:

Art. 1. D'après les lois générales et dispositions en vigueur, est coupable du délit de trahison:

1. Celui qui met au service de l'ennemi sa personne ou ses biens, qui excite en sa faveur quelque personne que ce soit, et lui prête l'aide de ses conseils ou de son appui.

2. Celui qui donne à l'ennemi avis ou conseil quelconque, soit verbal, soit écrit, au détriment de la République, et celui qui pour cela l'excite et l'aide de son appui ou de ses conseils.

3. Celui qui conseille à toute personne obéissante à la République et au gouvernement national de se soulever contre lui, ou ne lui obéissent plus comme précédemment; et ceux qui provoquent cette désobéissance par leurs conseils, leur appui et leur instigation;

4. Celui qui abandonne l'armée nationale et passe à l'ennemi, ou qui, sans toutefois le faire, fait sentir aux autres les avantages de la défection et indique les moyens de l'exécuter, et ceux qui prêtent au transfuge, ou à son instigateur et conseiller, conseils et secours;

5. Ceux qui approvisionnent l'ennemi ou lui procurent des armes, des effets d'habillement, des vivres ou de l'argent, et ceux qui donnent pour cela leurs conseils et leur appui.

6. Celui qui dévie, protège et excite à la fuite les coupables de haute trahison et ceux qui l'aident et le lui conseillent.

7. Le citoyen qui essaie de dissuader l'étranger de terminer des marchés avantageux à la patrie, et ceux qui pour cela excitent de leurs conseils et de leur appui.

8. Celui qui entretient une correspondance avec l'ennemi ou lui transmet des nouvelles pour l'encourager, et ceux qui pour ce fait prêtent leur appui et leurs conseils.

9. Tout individu qui essayera d'inspirer au soldat haine au service, qui exagérera la fatigue, qui voudra lui inspirer du mépris pour ses chefs, qui voudra lui persuader que son drapeau est illégitime ou qu'il est dans le chemin de la perdition et de l'infortune; ainsi que tous ceux qui coo-

péreront à ses séductions infames, soit par aide ou conseil.

10. Celui qui fera courir le bruit, dans la ville, soit par écrit, soit de vive voix, des nouvelles favorables à l'ennemi dans le but de produire du découragement et de la confusion; ainsi que tous ceux qui se prêteront à ces manœuvres soit par aide ou conseil.

11. Celui qui provoquera le désarmement des troupes au service, par des promesses, séduction ou menaces; ainsi que celui qui excitera des rivalités dans nos rangs ou voudra nous rendre suspects les uns aux autres; ainsi que tous ceux qui pour cela faire y coopéreront soit par aide ou conseil.

12. Tous ceux qui provoqueront par quelques uns des moyens signalés ci-dessus, la défection du soldat, quoique ce même soldat ne se rende pas au camp ennemi, ainsi que tous ceux qui exciteront à les faire soit par aide ou conseil.

13. Celui qui attaquera de vive voix ou par écrit la légitimité des pouvoirs nationaux et tous ceux qui lui attribueront des défauts qui pourraient lui faire perdre de sa dignité et de sa force morale; celui qui voudra enlever les dispositions, en excitant la résistance ou le mépris et tous ceux qui pour cela faire prêteront aide ou conseil.

14. Celui qui reconnaîtra à l'ennemi le droit d'occuper le territoire de la République, et d'y exercer actes de seigneurie et de domination; celui qui exagérera son pouvoir, et défendra ses crimes et usurpation; ainsi que tous ceux qui aideront et conseilleront cette propagande de trahison contre le bien être de la Patrie.

15. Celui qui proposera ou négociera la paix, arrangement ou transaction avec l'ennemi qui aujourd'hui attaque la République, dont la mauvaise foi est proverbiale; toutefois que cette paix ou transaction ne doit pas être précipitée par l'évacuation du territoire de la République de ce même étranger, ou par sa soumission au gouvernement national, ainsi que tous ceux qui donneront dans ce sens conseil ou aide.

16. Celui qui cachera chez lui un coupable du crime de trahison, qui lui donnera aide ou secours et qui ne donnera pas connaissance à l'autorité de ce qu'il sait à ce sujet; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou assistance.

17. Celui qui aura connaissance de quelque trahison de fait ou en paroles écrites ou parlées, qui la cachera ou n'en fera pas part à l'autorité; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou conseils.

18. Celui qui aura ou qui connaîtra quelque dépôt d'articles de guerre en contravention aux dispositions en vigueur, et qui ne le dénoncera pas immédiatement à l'autorité; ainsi que tous ceux qui donneront aide ou conseils.

19. Celui qui résistera à l'autorité publique, avec ou sans armes et ceux qui pour cela faire prêteront aide et conseils.

Art. 2. La peine du délit de trahison, d'après les lois, est la peine de mort.

Art. 3. Celui qui aura conspiré ou voulu conspirer et qui remplira son devoir en faisant connaître à l'autorité la trahison et ses complices, non seulement sera pardonné mais encore recevra une récompense. Mais ne se soustraira pas de la peine qu'aura mérité le délit, s'il vient à être connu avant sa dénonciation, quoiqu'il se présente pour la faire et qu'il puisse alléguer qu'il n'a fait qu'entrer en traité avec les traitres pour connaître et découvrir leurs plans.

Art. 4. Le chef politique a reçu du gouvernement l'autorisation assez étendue pour établir les employés qu'il jugera nécessaire pour découvrir les manœuvres des traitres et que leurs personnes n'échappent pas à la vigilance de l'autorité.

Art. 5. Publié par édit, traduit en Français, Anglais, et Italien, porté à la connaissance des habitants par les lieutenants alcaldes et inséré dans les journaux pendant 10 jours.

Montevideo, 7 octobre 1833.

Andrés LAMAS.

Nous venons de recevoir pour le public, des nouvelles importantes et officielles, du commandant de la forteresse du Cerro, qui nous instruit des avantages obtenus par nos vaillants défenseurs sur les barbares ennemis de la République. Les décollades de Rosas ont été châtiées, la nuit dernière et ce matin. 200 chevaux dont quelques-uns sellés et beaucoup d'armes sont restés au pouvoir de nos braves, sans compter les morts et blessés, qui ont été nombreux de la part de l'ennemi! Honneur aux intrépides soldats de l'armée de la capitale qui se sont couverts de gloire dans cette affaire.

On assure que le colonel Berrano, est grièvement blessé.

## FRANCE.

Paris, 24 juillet.

La nomination de M. l'amiral Mackau au ministère de la marine est un fait accompli. Le système, en effet, devant une récompense au négociateur du funeste et honteux traité de Buenos-Aires dont les conséquences coûtent si cher aujourd'hui à nos concitoyens établis sur les rives de la Plata. Chose triste et significative! Ce n'est plus par les services rendus au pays, mais par les fautes commises à son préjudice qu'on monte les échelons du pouvoir. Nous en pourrions multiplier les exemples. Nous nous contenterons de montrer les plus immédiats et les plus frappants. M. Sébastiani, dans son ambassade de Londres, engage deux fois inconstitutionnellement les intérêts et la dignité du gouvernement qu'il représente. Il se lie sur le droit de visite à l'insu du ministère Molé. Dans la question d'Orient il compromet notre politique avec la même hardiesse. Tout le monde est d'accord pour blâmer ces deux actes, et il en est puni... par le bâton de maréchal de France. M. Bugeaud se fait l'éditeur responsable du traité de la Tafna. Ce traité désastreux est aujourd'hui sévèrement jugé par tout le monde, même par son auteur. Il est la plus grande faute qui ait été commise en Afrique. C'est à lui qu'il faut s'en prendre de tant de millions dépensés, de tant de sang versé en ce moment dans notre possession. Cependant c'est le négociateur de la Tafna qu'on s'est empressé de nommer gouverneur-général de l'Algérie, tandis que le brave maréchal Clauzel, adversaire de ce traité, qui en avait signalé les dangers et l'avenir nécessaires, loin d'être réhabilité auprès du pouvoir par les événements conformes à ses prévisions, finissait par mourir dans la dis-grace et dans une sorte de désespoir.

L'amiral Roussin n'a dû son introduction dans le cabinet qu'à son opinion manifestée en faveur du droit de visite, lorsque l'opinion toute entière et les chambres le récompensèrent au nom de l'honneur de notre pavillon et de la sécurité de notre navigation. Enfin l'amiral Mackau conclut avec Bossu une paix dont notre commerce paie tous les frais. C'en est assez; M. de Mackau est dès lors un candidat ministériel; le voilà déjà ministre.

Tous ces faits sont tristement caractéristiques, et il en est un autre qui caractérise encore mieux les tendances du système et qui peut faire mesurer d'un seul coup le progrès de la réaction contre les idées de 1830. Qui nous eût dit alors, que 12 ans après les journées de juillet et tout à côté d'un de leurs adversaires, un membre de l'administration de M. de Polignac serait appelé à faire partie d'un cabinet dans le gouvernement de juillet? C'est pourtant où nous en sommes. M. de Mackau occupait dans le ministère du 8 août le poste tout confidentiel et très politique de chef du personnel au ministère de la marine. Bien plus, il était dans les élections un des candidats les plus fervents et les plus appuyés de M. de Polignac. Il se présente en cette qualité au collège de Lorient. Il fut nommé à une majorité de trois voix comme l'un des plus fermes partisans du cabinet qui préparait les ordonnances. Quels commentaires ajouter à un fait de cette expression? Ne parlons-nous pas suffisamment de lui-même? Et où allons-nous, quand à côté des fortifications de Paris, nous voyons arriver aux affaires les anciens sectateurs des doctrines gouvernementales qui perdirent la restauration?

(Commerce.)

## AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G. l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien les rapporter au bureau du Patriote, on remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

## AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillier, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés desdites affaires, qu'il était nécessaires de les aviser par la voix des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent, que pour premier avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 23 courant, à midi précis, dans le domicile du syndic Adolphe Huguet, magasin de comestibles «cadré du Lion d'Or», ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit comptes ou notes réglés ou non réglés, les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

## AVIS DIVERS

### AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invité tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui pres du café de l'Immortel, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prerogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nomme Pierre Edouard Monier cuisinier du navire la Gabrielle. Les adresser au journal le Patriote Français, ou à M. Monie, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lat et Garonne.

### TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire pouvant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront s'assurer de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison une curde et demi du Pore, ton principal.

Octobre 6 1843.

### AVIS.

Le sieur Jean Dechemindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chenevier, prie les personnes qui ont des comptes dépendants dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

### AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Frémont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Isabelle et fils, négociants, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

### AVISO AL PÚBLICO.

Et abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Joaquin quarta Souza, con el cual se entenderá para quidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

José Q. Vintao.

### AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mmes Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

### AVISO

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Feno, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias. Montevideo, septiembre 30 de 1843.

### AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

### AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur familles, sur le sort des nommés François Souhau, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Mario sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du «Patriote» où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

### AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Geomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Gramáticas de Chantreau.

### AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, mère dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et la propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

### AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel,

Le Gerant, Jb. REYNAUD.

Impimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 24.